

Plénière du 07 Juillet 2009
**Intervention sur « la mise en œuvre d'un service public
télévisuel régional »**

Monsieur le Président, chères et chers collègues,

Une brève intervention au nom de la CGT pour indiquer que nous voterons l'avis proposé par la commission N°2.

En effet, cet avis met en avant des réserves qui recourent les préoccupations qui sont les nôtres s'agissant en particulier du coût que représenterait, pour la collectivité, la mise en œuvre d'un tel service public et la préférence marquée pour le développement de partenariats et le financement de productions ou de coproduction de programmes et de d'émissions mettant en valeur l'Aquitaine.

En complément, la CGT tient à rappeler qu'il existe aujourd'hui un **Service Public Audiovisuel** disposant de prérogatives accordées par la Loi.

C'est **France Télévision** qui est chargée de le mettre en œuvre.

Ce service public là, notre organisation le défend et le défendra malgré les tentatives permanentes pour le casser et le livrer au secteur privé, à ceux toujours avides de « disposer de temps de cerveau disponible pour mieux vendre le coca-cola ».

Dans une région comme la nôtre, le service public, tel qu'il existe, permet le développement de programmes régionaux, la réservation de plages de diffusion spécifiques valorisant notre patrimoine social, économique et culturel.

La participation au financement de fictions, de documentaires ou de programmes de qualité est parfaitement possible dans le cadre juridique actuel.

Pourquoi, la région Aquitaine ne favorise-t-elle pas ces coopérations avec une société composée de personnels compétents et soucieux de l'intérêt général plutôt que de se lancer dans une initiative qui ne peut que nous interpeller sur les véritables finalités recherchées ?

Je vous remercie.